

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

plate-forme



Concours et qualité

Le concours d'architecture ou le génie civil est l'un des rares outils dont la SIA dispose pour promouvoir l'exigence de la qualité de notre environnement bâti. Mais quelle que puisse être la valeur de cet instrument, qui fait ouvertement notre fierté, il reste que les conditions cadres dans lesquelles se déroulent les concours sont bien souvent loin d'être satisfaisantes.

Déjà au niveau des conditions réalisables nécessaires à l'élaboration de bons projets, l'abus est fréquent: préoccupations de nature politique plutôt qu'architecturale, préparation lacunaire, manque de décisions du maître de l'ouvrage, absence de volonté de construire, etc.

Ensuite, seuls peu d'intervenants volent dans un bon résultat de concours une promesse de qualité architecturale. Pour les autres, le concours est un gage de leur bonne volonté, quand il n'est pas utilisé pour établir la non faisabilité d'un projet. On recherchera, en revanche, la faisabilité politique. Et un jury incompetent, car mal composé ou trop étroitement lié au mandant, choisira tout autre chose que la qualité architecturale.

Un projet primé pour sa valeur architecturale n'est pas encore la garantie d'une réalisation de qualité. La qualité de l'objet construit est en effet fréquemment mise en péril par les processus de décision propres au fonctionnement de la démocratie, que ce soit dans de petites communes, où des projets font les frais de querelles de clocher, ou en ville, où les questions de coûts et de faisabilité relèguent au second plan et tendent à faire oublier l'architecture. Or il n'existe aucun moyen d'obliger les responsables, le personnel politique et les architectes à respecter les qualités architecturales de projets primés: quant aux commissions de recours en matière de construction, elles se gardent bien de laisser s'imposer une limite inférieure sur un barème qualitatif. Enfin, la baisse — compréhensible — de la confiance que le contribuable accorde aux milieux politiques et aux concepteurs, ainsi que le manque de sensibilisation d'un public plus vaste à des notions architecturales de base, concourent à empêcher l'émergence d'un dialogue constructif entre les intéressés.

Cet état de choses engendre non seulement la médiocrité, mais remet en question le principe même du concours. Nous risquons de nous voir dépossé-

der du meilleur instrument qui soit pour la promotion de l'art de bâtir, alors que le premier devoir de la SIA et de ses membres consiste précisément à s'engager en faveur d'une qualité globale de la construction. Il faut donc renforcer la commission des concours et refuser de prendre part à des concours de projets dont le contenu est mal formulé ou qui dérogent aux prescriptions de la SIA. En ce qui concerne les échanges entre les milieux politiques et les projecteurs, une forme de dialogue doit s'établir en vue de conférer une voix officielle aux intérêts architecturaux, et pour que l'art de bien bâtir devienne un devoir culturel qui aille de soi. Enfin, tout en tenant compte des aspirations de la population, la qualité de l'environnement bâti doit échapper à la moulinette des processus de décision démocratiques. Quant à la SIA, elle doit faire un usage accru de tous les moyens d'action politiques à sa disposition pour promouvoir la qualité culturelle de la construction.

Quant à la SIA, elle doit faire un usage accru de tous les moyens d'action politiques à sa disposition pour promouvoir la qualité culturelle de la construction.

IMPRESSUM

"plate-forme" est une publication de la SIA qui paraît une fois par mois en 1992 dans "Ingénieurs et architectes suisses".

Le groupe de travail Unitas est responsable de la rédaction et de la réalisation (Sybille Frey-Wetzel, Hans Jörg Fuhr, Nicolas Joye, Daniel Kündig, Caspar Reinhart).

"plate-forme", secrétariat général de la SIA, case postale, Selnaustrasse 16, 8039 Zurich, Tél 01/ 283 15 15

Interviews

A elle seule, la mise sur pied d'un concours d'architecture ne suffit pas à garantir la qualité d'une future réalisation; le cadre dans lequel le concours s'insère et les conditions qui le régissent ont aussi un poids décisif et cela notamment sur le plan politique.

C'est sur ce thème que nous avons interrogé, indépendamment les uns des autres, la conseillère communale Ursula Koch, qui dirige la deuxième section de l'office des construction de Zurich (=K), Jürg Sulzer, responsable de l'urbanisme de la Ville de Berne (=S), Daniele Marques et Bruno Zurkirchen, architectes EPF/SIA/FAS, à Lucerne (=M/Z).

• *Quelles conditions essentielles doivent, à votre avis, être réunies pour promouvoir un usage judicieux de l'instrument que représentent les concours?*

S: Le principe du concours exige la pleine adhésion des pouvoirs publics. Cela suppose également l'existence d'une vision urbanistique définie, à partir de laquelle les architectes puissent donner forme à un objet.

K: Une bonne préparation du concours est une condition élémentaire. Ainsi, le maître de l'ouvrage ne saurait se décharger sur les concurrents de conflits ou de questions qu'il n'ose pas trancher, voire laisser ouvertes des décisions de nature

politique. Une définition précise des enjeux, des questions clairement formulées, et cela dans un cadre qui laisse quand même suffisamment de champ à l'innovation, sont des conditions de base. Il importe aussi de choisir le type de concours adapté au problème à résoudre. Enfin, la ferme volonté de réaliser un projet est encore un point essentiel.

• *Pour quels types de mandats faut-il organiser des concours?*

S: Dès qu'une construction est appelée à devenir un élément clé, définissant dans une large mesure un quartier ou un ensemble de réseaux de voirie, un concours est absolument nécessaire.

K: En principe toute construction nouvelle devrait faire l'objet d'un concours. Certains projets comportent toutefois une marge de manoeuvre si restreinte, que l'attribution d'un mandat d'étude ou d'un mandat direct peut s'avérer tout à fait appropriée.

• *En quoi consiste la tâche du jury d'un concours de projets et quelle devrait être la composition idéale d'un tel jury?*

M: Je crois que les jurys échouent souvent dans leur tâche, car il se préoccupent uniquement d'architecture. Un

bon jury s'attachera en revanche à définir soigneusement les conditions cadres, à développer le programme et à faire campagne pour un projet. Après le concours proprement dit, et une fois le jugement rendu, il est important qu'un expert, membre du jury, suive les phases ultérieures du projet et serve d'intermédiaire privilégié entre la commune et l'architecte.

K: Afin d'éviter que le déroulement des choses ne prenne un tour flou sous l'effet d'influences sans rapport avec l'objet du concours, des architectes indépendants devraient toujours siéger en majorité dans un jury. Lorsqu'un jury rassemble avant tout des communautés d'intérêts politiques, on ne saurait en aucun cas voir émerger un résultat valable.

S: La tâche d'un jury idéal s'étend au delà du seul choix du meilleur projet; ainsi par exemple, il doit également se prononcer sur la manière dont ledit projet s'inscrit dans l'ensemble urbain dont il relève.

• *A quoi attachez-vous de l'importance, lorsque vous siégez vous-même dans un jury?*

K: Mon rôle est de présider des jurys. Et comme on ne peut véritablement reconnaître la qualité qu'à l'issue d'une analyse en profondeur, j'estime impératif de procéder à au moins quatre ou cinq tours de confrontation.

Une définition précise des enjeux, des questions clairement formulées, et cela dans un cadre qui laisse quand même suffisamment de champ à l'innovation, sont des conditions de base.

Faut-il solliciter le point de vue du grand public? Ou cela n'a-t-il pas de sens?

J: Si, mais il faut admettre certaines limites. Le citoyen peut et doit être invité à formuler les réoccupations qui le touchent, pour autant que l'on reste en dehors de manoeuvres politiques. Il est par contre inutile de discuter à large échelle l'insertion d'une nouvelle zone de construction dans un quartier. C'est finalement nous, urbanistes, qui en tant qu'experts nommés demeurons responsables du résultat.

J: La qualité architecturale ne peut jaillir du processus démocratique et il ne saurait y avoir l'architecture démocratique, car les voies de décision propres à cette forme de gouvernement ne livrent qu'un dénominateur "commun".

Quels sont les obstacles qui compliquent votre dialogue avec le grand public?

J: Dans notre société, le niveau de culture générale en matière d'urbanisme, d'environnement, d'écologie et d'architecture laisse beaucoup à désirer. D'un côté, il existe clairement une demande de participation, par la voie politique, à des projets de nature architecturale — l'établissement de plans de quartier par exemple. D'un autre côté, ni les autorités ni les citoyens n'ont l'occasion de se familiariser au préalable avec le

maniement de notions architecturales et urbanistiques. La plus grande lacune vient de ce que ces questions ne sont jamais abordées à large échelle, dès l'école primaire par exemple. Si tel était le cas, le dialogue pourrait alors être poursuivi avec un public éclairé, prêt à se laisser entraîner plus loin dans la recherche de la qualité.

• *Lorsqu'on défend un projet auprès du public, on se heurte souvent à l'incompréhension. Comment peut-on y remédier?*

S: C'est vrai. Pour qu'un projet suscite moins d'opposition de la part des citoyens, il faut qu'il s'organise de manière systématique, soit selon une procédure qui distingue plusieurs phases, soit en un bloc appuyé par une large information.

K: Le jugement public représente un excellent moyen de justifier un choix auprès du citoyen. Cela n'en fait pas une décision débattue selon la voie démocratique, mais les auditeurs peuvent suivre le détail des arguments avancés.

• *Les médias contribuent-ils à l'information du public?*

K: Non. Dans les médias, des sujets tels que l'architecture ou l'urbanisme sont réduits à la portion congrue. Certes, la presse rend compte des projets, mais les procédures d'éla-

mination et les réflexions propres au domaine de l'urbanisme, ne sont pour ainsi dire jamais présentées. On peut d'ailleurs douter qu'un quotidien soit à même d'offrir un tel service.

M: Les mass-média pourraient représenter un important vecteur de sensibilisation du public, mais ils s'avèrent incapables de présenter les principaux enjeux de l'architecture d'une manière attrayante. Celle-ci est encore et toujours vue uniquement comme un moyen destiné à couvrir des besoins primaires. Pour encourager l'élargissement d'une culture générale, il faudrait au contraire élever le débat, en suscitant la curiosité et le désir d'en savoir plus.

• *Le public fait-t-il encore confiance aux professionnels en matière d'architecture?*

S: Non, et il faut en rechercher les raisons sur un plan historique. La tendance au gigantisme et le pouvoir absolu qui furent l'apanage des milieux politiques, des architectes et des urbanistes après la Seconde Guerre mondiale, ont fait le lit d'un esprit de conservation appelant à la sauvegarde du patrimoine. Il s'agit aujourd'hui de dénouer les tensions ainsi accumulées et de regagner la confiance du public, grâce à une manière de projeter à la fois responsable et novatrice.

La qualité architecturale ne peut jaillir du processus démocratique, car les voies de décision propres à cette forme de gouvernement ne livrent qu'un dénominateur "commun".

On devrait pouvoir obliger les maîtres d'un ouvrage à se porter garants des qualités qui ont fait primer un projet de concours.

K: Comment parler de confiance? Il y a eu beaucoup trop d'expériences négatives, de catastrophes urbanistiques. Prenons l'exemple de la Bourse de Zurich: les citoyens auraient refusé cette construction, s'ils avaient pu en prévoir le résultat. On devrait pouvoir obliger les maîtres d'un ouvrage à se porter garants des qualités qui ont fait primer un projet de concours.

• *Comment expliquez-vous que les problèmes architecturaux soient relégués si bas parmi les priorités des milieux politiques?*

S: L'architecture est un piètre argument électoral.

• *Un élu a-t-il plus de chances de faire parler de lui en s'opposant à un projet, plutôt qu'en soutenant une construction?*

K: La demande publique et culturelle en faveur d'une architecture de haute qualité est une priorité. L'environnement bâti constitue notre espace intérieur et notre équilibre dépend en partie de la valeur de cet espace. On m'a souvent reproché d'utiliser cette exigence de qualité comme un prétexte pour refuser des projets; cette accusation est bien sûr dénuée de fondement. Les personnages politiques qui se font un nom en s'opposant à de bons projets ne sont pas de vrais responsables: un responsable politique est un

individu chargé de défendre l'intérêt public et non de se laisser avant tout porter par un courant.

Z: Il faut des personnalités fortes, qui ne craignent pas, s'il le faut, de prendre des décisions "impopulaires" pouvant compromettre leur réélection. Évidemment, l'on n'est pas assuré de trouver de tels décideurs dans chaque commune suisse. C'est là un problème caractéristique de nos autorités de milice.

• *Le lancement d'un concours est-il toujours motivé par la recherche d'une solution optimale, ou n'y a-t-il pas bien souvent d'autres éléments en jeu?*

M: Je crois qu'à partir du moment où un représentant de l'autorité prend le risque d'organiser un concours, c'est qu'il espère ainsi parvenir à un bon résultat. La question est plutôt de savoir si un tel résultat se verra effectivement concrétisé par un ouvrage de qualité. De plus, le projet se doit d'être réaliste et bien défendu auprès des milieux n'appartenant pas au monde de l'architecture. Il est en effet parfaitement inutile pour un architecte de dire à un responsable politique: "Tu n'es qu'un bétotien au service d'un public encore plus ignorant et vous êtes bien incapables de comprendre de quoi nous parlons". Ce genre d'attitude n'engendre que des objets de papier, alors qu'une architecture trouve sa confirmation dans la construction.

• *Dans quelle mesure l'architecte peut-il s'avancer sur la scène politique, sans perdre de vue les devoirs propres à sa fonction? Une relation plus étroite entre le personnel politique et les concepteurs ne s'avère-t-elle pas plutôt souhaitable?*

M: Il est bien sûr agréable d'avoir un interlocuteur politique privilégié; toutefois, il faut respecter les limites à observer dans ce type de relation et il nous appartient justement d'y veiller. Lorsqu'une telle forme de partenariat n'existe pas, il faut s'engager personnellement au niveau politique.

• *Un conseiller communal dispose-t-il au fond des compétences nécessaires pour trancher des questions d'urbanisme?*

S: Ce ne sont pas tellement les connaissances techniques des responsables politiques qui sont en jeu et ceux-ci n'ont pas besoin d'être architectes ou urbanistes. En revanche, la personne nommée à la direction de l'urbanisme doit, dans le cadre politique, savoir comment défendre des arguments de nature urbanistique. Sinon, elle ne devrait pas siéger à ce poste.

• *Comment collaborez-vous avec vos partenaires politiques?*

S: Mes partenaires politiques sont mes supérieurs hiérarchiques. Je m'efforce avant tout de leur fournir très tôt des infor-

nations détaillées sur les sujets qui relèvent de leur compétence et cela, avant qu'un objet ne commence à faire l'actualité politique et que le problème ne se transforme en un chassé-croisé de personnalités cherchant juste à garder la face. Projeter ne revient pas seulement à établir un plan, il s'agit également d'élaborer une stratégie politique, susceptible d'emporter l'adhésion. C'est là que se situe la différence entre projeter et administrer.

Peut-on s'attendre à ce que les changements en cours en Europe renforcent la concurrence entre certaines villes et confèrent ainsi une importance accrue à l'architecture, dans la mesure où chaque cité tentera de se profiler par le biais de ses qualités architecturales?

R: Les villes se livrent déjà une concurrence acharnée, en cherchant par tous les moyens à s'attirer la faveur des consommateurs, des habitants et des investisseurs. Je suis convaincu que l'aspect esthétique et architectural d'une ville est un outil essentiel pour promouvoir son développement européen et renforcer ses atouts. Pour relever ce défi, il ne suffira toutefois pas de s'en tenir à la préservation des centres historiques.

M: Si l'on considère son plateau, la Suisse est l'un des pays les plus densément peuplés d'Europe. Cette agglomération actuelle de villes et de commu-

nes plus petites pourrait — comme cela s'est déjà produit pour de nombreuses communes limitrophes de villes plus grandes — se fondre en une métropole couvrant la Suisse entière. Cela représenterait une tâche d'envergure pour les architectes et les aménagistes. Mais pour l'instant, elle relève de l'utopie.

• Cette concurrence entre villes européennes est-elle susceptible d'apporter des développements urbanistiques bienvenus?

K: La concurrence comporte toujours une part de risque et une part d'occasion. L'occasion que je vois se profiler consiste à renforcer et à poursuivre le développement d'une identité urbaine propre. Par contre, je ressens comme un danger, la tentation de copier d'autres modèles, en mettant en oeuvre une forme d'architecture internationale de prestige. La reproduction à Zurich de gratte-ciel new-yorkais ou du quartier des affaires de Francfort, ne représente pas un facteur de progrès, comme beaucoup d'élus peuvent le croire. Le projet présenté pour la zone sud-est de la gare principale illustre ce à quoi peut mener ce parti-pris dépassé du "plus c'est grand, mieux c'est". Il importe d'empêcher la réalisation de mauvais projets pour permettre aux bons de voir le jour.

Je suis convaincu que l'aspect esthétique et architectural d'une ville est un outil essentiel pour promouvoir son développement européen et renforcer ses atouts.

Manifestations

Dans le cadre d'une exposition intitulée "Paysages urbains: projets berlinois de Sauerbruch/Hutton (1990 - 1992)", le Forum d'architecture de Zurich propose un aperçu d'une oeuvre aux multiples facettes, en présentant les trois derniers projets de l'équipe d'architectes germano-anglais pour Berlin. Il s'agit du centre administratif de la GSW (Gemeinnützige Siedlungs- und Wohnbaugesellschaft) (1990), du "Block 109" (1991) et du complexe de vélodrome et piscine Olympia 2000 (1992). Pour élaborer leurs projets, les deux jeunes architectes ont concentré leur attention sur les problèmes que soulève la ville post-industrielle, en particulier dans ses rapports avec le paysage. Si la situation historique particulière de Berlin constitue le point de départ de toutes leurs réflexions, la "landscape-tradition" anglaise y apporte un complément bienvenu. Tous ces projets ont en commun de refléter une analyse en profondeur du lieu considéré et — ce qui est nouveau — du taux d'acceptation qui le caractérise. A voir du 23 septembre au 31 octobre 1992.

Pour tous renseignements:
Forum d'Architecture de Zurich
Neumarkt 15, 8001 Zurich
Tél. 01/252 92 95